



Infos Veau

Mars 2024 - n° 125

L'actualité de la filière veau de boucherie de MSD Santé Animale

Bon ou mauvais ?

Les résultats d'une **étude** réalisée au Canada sur **1729 veaux** et publiée ce mois-ci dans la revue **Preventive Veterinary Medecine** montrent que seulement **37,3 %** des veaux présentent un **transfert** d'immunité passive (TIP) **adéquat** à leur arrivée en atelier d'engraissement, et qu'un TIP faible est significativement associé à un risque plus élevé de morbidité chez les veaux, alors que ce n'est pas le cas pour la mortalité. Sur 44 des **67 veaux morts**, seuls **65,6%** avaient rencontré un **problème de transfert d'immunité**. Les auteurs indiquent également qu'un **TIP moyen** au niveau d'un lot **ne permet pas de prévoir** les taux de morbidité et de mortalité. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires en tenant compte de l'âge des animaux et d'autres facteurs, notamment la déshydratation et les maladies concomitantes pouvant influencer sur les résultats du TIP. Dans cette étude, le taux de morbidité était de 30,1%, et la mortalité totale était de 3,9 %.



Un décret... inquiétant !

C'était une **demande des éleveurs**. Le nouveau **décret** listant un certain nombre de termes dont l'**utilisation** est désormais **interdite** pour la **désignation** de denrées alimentaires comportant des **protéines végétales** a été publié le 27 février dernier. Attention à ne pas se réjouir trop tôt puisque ce décret ne **s'applique**, du fait des règles européennes, qu'à la **France**. Ceci empêche donc les industriels français d'utiliser ces termes en France et à l'étranger, **mais n'empêche pas** un fabricant étranger de vendre en France un produit en utilisant ces termes ! Happyvore, un des acteurs français des alternatives végétales à la viande, a confirmé avoir déposé un **recours en référé** devant le Conseil d'Etat contre ce décret. Deux autres fabricants, Umiami et La Vie, se sont associés au dépôt de recours. Il faut rappeler qu'en **juillet 2022**, le **Conseil d'Etat** avait **suspendu** un décret allant dans ce sens. Le décret actuel doit rentrer en vigueur avant l'été. La décision du Conseil d'Etat reste très attendue par les professionnels.

[EN SAVOIR PLUS](#)



Bon pour la viande

Selon un **sondage** Harris interactive réalisé en mars 2024, **88% des Français** se sentent très largement préoccupés par les **enjeux environnementaux**, et notamment ceux liés à leurs modes de consommation. 86% estiment consommer de manière responsable, ils associent la **viande** à des éléments **positifs** et la considèrent comme un aliment de qualité, bon, qu'il est plaisant et même **important de consommer** même si la viande. Si 97% des Français se déclarent dans l'absolu autant consommateurs de viande, la **consommation quotidienne** (27%) apparaît en **baisse** de 6 points par rapport à 2021 **au profit d'une consommation plus hebdomadaire** (62%, +6 points). Les hommes, les **18-24 ans** et les parents en consomment au moins une fois par jour, tandis que les plus de 50 ans se limitent à quelques fois par semaine ou moins souvent. 57% (+9 points) des Français déclarent qu'ils ont diminué leur consommation de viande dans les dernières années, notamment les femmes et les personnes les plus âgées. 39% estiment que dans les 3 années à venir, ils en diminueront la consommation même s'ils considèrent que c'est nécessaire au moins une fois par semaine. **40% pensent qu'il faudrait en manger tous les jours**. La proposition de **davantage de viandes** issues d'élevages **durables** est plébiscitée par **89% des Français**, qui attendent également que la grande distribution se positionne sur les enjeux économiques et environnementaux, notamment par le rejet de la commercialisation des viandes issues d'élevages intensifs.



Origine-Info

Présenté le 13 mars, ce nouveau dispositif destiné à mieux informer les consommateurs sur l'origine des produits alimentaires disposera d'un cahier des charges et d'un logo dès le mois de mai et sera testé cet été. Ce futur "Origine-Info" doit apporter une information objective, claire et complète sur l'origine des produits alimentaires, sans notation ni classement ni jugement de valeur pour mieux informer le consommateur sur l'origine des produits alimentaires transformés. À ce stade, la forme retenue est un diagramme : un camembert divisé en trois, avec une partie sur l'origine France, une partie sur l'origine Union européenne, et une partie sur l'origine hors Union européenne. La réflexion des parties prenantes doit aboutir d'ici le 1er mai, puis les différentes propositions de logos seront soumises à consultation des Français. L'indicateur devrait donc être visible dès cet été, du moins sur les sites de vente en ligne. Le collectif En Vérité avait partagé un logo qui a servi de base de travail. À plus long terme, ce projet sera porté par la France au niveau européen dans le cadre de la modification de la réglementation concernant l'Information des consommateurs sur les denrées alimentaires (INCO) à partir de l'an prochain.

GP-FR-NON-24030007

[EN SAVOIR PLUS](#)

C'est quoi la CSRD ?



La « Corporate Sustainability Reporting Directive » est une directive d'avril 2021 de la Commission Européenne concernant les rapports de **développement durable** des entreprises. Cette directive répond à l'objectif de neutralité carbone que s'est fixée l'Europe d'ici à 2050. Cette **nouvelle obligation**, effective au **1er janvier 2024**, encadre le reporting extra-financier des entreprises, c'est-à-dire le suivi des informations non monétaires avec un focus particulier sur les impacts et les risques sur l'environnement, la société, les êtres humains et l'ensemble de l'éco-système de l'entreprise. L'objectif est d'**encourager les acteurs** à adopter une démarche de **développement durable** mais aussi d'aider toutes les parties prenantes à reconnaître les entreprises performantes sur ce point. Cela peut paraître loin de notre filière veaux de boucherie mais la particularité de la CSRD réside dans l'introduction du concept de la **double matérialité** qui constitue sa pierre angulaire. En clair, la CSRD va prendre en compte les impacts positifs et négatifs des enjeux de durabilité sur les performances financières de l'entreprise, mais également les **impacts positifs et négatifs** de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel et donc **sur ses fournisseurs**. Concrètement, pour répondre à cette directive, les industriels comme la grande distribution risquent de nous demander de **produire de la viande de veau** avec un impact environnemental ramené au kg de viande vendu encore plus faible qu'aujourd'hui. Cela risque également d'être un **critère de référencement** dans les rayons de la grande distribution dans les années à venir. C'est l'arbre qui cache la forêt ! D'un côté, on demande aux éleveurs de baisser leurs émissions globales de gaz à effet de serre et de l'autre de baisser l'impact au niveau du kg de viande produite. En filière bovine, la baisse continue du cheptel pourrait permettre d'atteindre l'objectif de baisse des émissions de carbone comme on l'entend souvent. Aux **éleveurs** qui resteront, on va **demander beaucoup plus** pour permettre aux industriels et à la grande distribution de respecter la CSRD !

[EN SAVOIR PLUS](#)

Collaboration

Le Pays de Galles vient de lancer un projet pilote financé par le gouvernement et géré par **Welsh Lamb and Beef Producers** (WLBP). Il vise à tester et à évaluer dans quelle mesure une **collaboration plus étroite** entre les éleveurs et les vétérinaires permettrait d'améliorer la santé animale et la productivité en élevage. Le projet testera le **cycle d'amélioration de la santé animale** (AHIC) qui est un élément proposé dans le cadre du programme d'agriculture durable post-Brexit du Pays de Galles. La ministre des Affaires rurales estime que la mise en place d'**actions préventives** peut améliorer la santé et le bien-être des animaux, la productivité en élevage mais également avoir un impact positif sur le carbone. 22 vétérinaires se sont inscrits au projet pilote, chacun devant recruter 3 élevages. Chaque **vétérinaire** devra donc identifier les domaines dans lesquels les performances des animaux peuvent être améliorées et définir des **actions à mettre en place**. Ce projet pilote a pour objectif de valider que le programme AHIC est réalisable et pourra être étendu pour un déploiement à l'échelle nationale à partir de 2025



[EN SAVOIR PLUS](#)

production, la consommation... pour les filières bovines dont le veau de boucherie mais également pour la filière ovine et les filières lait de vache et lait de brebis. A noter, une **comparaison** faite pour les abattages de veaux de boucherie entre la **période 2016-2018** et ces dernières années qui met bien en évidence la **baisse de production** au sein de notre filière. Les mises en place ont été limitées en 2023 dans un contexte de baisse structurelle du cheptel et des ateliers d'engraissement, ainsi que par une conjoncture économique défavorable à la consommation de veau et aux nouveaux investissements dans la filière. D'après Agreste, le **volume d'abattage** s'élevait à

149 400 tec. Aux Pays-Bas, selon la Commission européenne, les abattages ont diminué de **1,7 %**, en 2023 freinés par une demande européenne en baisse.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Le Conseil National du Cuir change de nom et devient **Alliance France Cuir**. Cette institution coordonne les engagements de 21 fédérations dont certaines sont bien connues de la filière veau de boucherie pour le rôle qu'elles ont joué dans le développement de la vaccination contre la teigne. La filière cuir a fait son retour auprès du grand public lors du dernier salon de l'agriculture. Les visiteurs ont ainsi découvert ou redécouvert comment est fabriqué le cuir à travers des animations. Les professionnels en ont également profité pour organiser les Rencontres du Cuir afin de sensibiliser les pouvoirs publics et la presse aux enjeux filière d'aujourd'hui et de demain. A noter que la Journée mondiale du cuir, organisée en collaboration par Leather Naturally et Leather Working revient en 2024 et aura lieu le 26 avril prochain.

Infos 2023

2023

FranceAgriMer a mis en ligne les informations du dernier **conseil spécialisé ruminants** lait et viande qui s'est tenu le 12 mars et qui a été consacré en grande partie au bilan de l'année 2023. Ce Document reprend des informations sur les cours, la

production, la consommation... pour les filières bovines dont le veau de boucherie mais également pour la filière ovine et les filières lait de vache et lait de brebis. A noter, une **comparaison** faite pour les abattages de veaux de boucherie entre la **période 2016-2018** et ces dernières années qui met bien en évidence la **baisse de production** au sein de notre filière. Les mises en place ont été limitées en 2023 dans un contexte de baisse structurelle du cheptel et des ateliers d'engraissement, ainsi que par une conjoncture économique défavorable à la consommation de veau et aux nouveaux investissements dans la filière. D'après Agreste, le **volume d'abattage** s'élevait à

[EN SAVOIR PLUS](#)